

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum. Un siège est vacant suite à la démission d'un conseiller.

### **1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h00.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

**15-12-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

**ADOPTÉ**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**15-12-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

### **4. Suivi aux procès-verbaux**

Point 7 : La fête de la Sainte-Catherine a été bien appréciée par la population.

Point 15 : Suite à une plainte reçue au MAMOT au sujet du remboursement des frais pour les articles scolaires, la Municipalité attend l'analyse du dossier.

Point 19 : Le module de cubes d'été pour l'échangeur d'air à la salle du Tricentenaire a été commandé.

### **5. Période de questions**

Aucune question

### **6. Démission du directeur général et secrétaire-trésorier**

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Adam Ménard, a remis sa lettre de démission au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** M. Ménard quitte ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2016 car il a accepté un emploi ailleurs ;

**15-12-03**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte la démission du directeur général et secrétaire-trésorier et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

**ADOPTÉ****7. Actions réalisées pour un développement durable en 2015**

Tel que requis par la Politique de développement durable adoptée par le conseil le 5 mars 2013, le Maire énumère les actions des élus et des employés qui ont favorisé le développement durable à Rivière-Ouelle durant l'année 2015 :

1. Compostage au bureau municipal.
2. Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs.
3. Maintenir au moins une activité sociale organisée par la Municipalité.
4. Recycler la vieille asphalte, le bois et le fer.
5. Pratiquer le recyclage régulier dans tous les bâtiments municipaux.
6. Permettre aux citoyens de recycler leur sapin de Noël naturel.
7. Ne pas utiliser de bouteille d'eau lors de nos activités municipales.
8. Fermer les moteurs des voitures lorsqu'elles sont à l'arrêt.
9. Acheter du papier recyclé.
10. Acheter des produits biodégradables.
11. Fermer les lumières du bâtiment municipal lorsqu'elles ne sont pas nécessaires.
12. Faire des copies recto-verso si possible.
13. Supporter la distribution d'arbres aux citoyens.
14. Utiliser le covoiturage si possible.
15. Réduire l'utilisation du papier au bureau et durant les rencontres du conseil
16. Utiliser Facebook et notre site internet pour les communications avec la population.
17. Encourager la collecte des contenants consignés.
18. Distribution des feuilles mortes aux agriculteurs pour les animaux.
19. Remplacement des luminaires de rue au sodium pour des DEL.
20. Dépôt de batteries usagées au bureau municipal.
21. Recyclage des cartouches d'encre.
22. Collecte municipale des matières acceptées à l'Écocentre.
23. Favoriser et encourager l'achat local.
24. Souplesse d'horaire dans le but de faciliter la conciliation travail/famille

**8. Salaires des employés pour 2016****15-12-04**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accorde une augmentation minimale de 1 % à chaque employé;

**QUE** selon l'appréciation du travail effectué, le conseil accorde une augmentation plus élevée à certains employés tel qu'indiqué dans le «Tableau de la rémunération des employés municipaux pour l'année 2016» préparé par le directeur général et résultant en une augmentation de 2,2 % de la masse salariale par rapport à celle de l'année 2015 ;

**ADOPTÉ****9. Calendrier des séances publiques ordinaires du conseil municipal en 2016****15-12-05**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal fixe les dates des séances publiques ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 comme suit : 12 janvier, 2 février, 1 mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 6 septembre, 4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 6 décembre.

**QUE** toutes les séances publiques soient tenues à la salle du conseil au 108, rue de l'Église à 20 h 00 ;

**ADOPTÉ**

**10. Voeux du temps des Fêtes et horaire du bureau municipal****15-12-06**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Maire transmette ses vœux du temps des fêtes aux citoyens de Rivière-Ouelle par le biais du journal Le Rivière Web.

**QUE** le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2015 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 inclusivement.

**ADOPTÉ**

**11. Adhésion à titre de membre de la MMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

**15-12-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la Municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

**QUE** la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** la Municipalité verse une somme de 100\$ pour acquitter la contribution MMQ;

**QUE** la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 30 novembre 2015 ;

**QUE** le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**12. Demande à la MMQ concernant le schéma de couverture de risque**

**ATTENDU QUE** le Ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Kamouraska une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 17 janvier 2012 ;

**ATTENDU QU'**une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 14 mars 2012 par la MRC de Kamouraska et est entré en vigueur le 30 mars 2012.

**ATTENDU QUE** l'implantation des schémas de couverture de risques seront profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

**ATTENDU QUE** la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

15-12-08

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la Municipalité s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture incendie pour les cinq années auxquelles le schéma s'applique ;

**QUE** la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Rivière-Ouelle une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**ADOPTÉ**

**13. Entente avec Gestion Danert inc. pour un virage à l'extrémité du chemin de la 5<sup>ème</sup> Grève Ouest**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit fournir un espace pour permettre aux camions de service pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles de tourner près de l'extrémité du chemin de la Cinquième-Grève Ouest ;

**ATTENDU QU'** un espace sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest localisé sur le lot 4 320 030, d'une largeur approximative de 14 mètres et d'une profondeur approximative de 14 mètres peut être utilisé à cette fin ;

**ATTENDU QUE** l'espace sera accessible uniquement durant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai de chaque année ;

15-12-09

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil autorise le directeur général à signer l'entente avec Gestion Danert inc. pour un virage à l'extrémité du chemin de la Cinquième-Grève Ouest.

**ADOPTÉ**

**14. Contrat de déneigement 2015-2016 pour le futur bureau municipal**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service pour le déneigement durant l'hiver 2015-2016 du futur bureau municipal de Déneigement Ginette Boucher au montant de 2 400 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** l'offre de service inclut l'épandage d'abrasif et le déblaiement des espaces piétonniers (trottoir et escalier) ;

15-12-10

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de Déneigement Ginette Boucher tel que décrite ci-dessus au montant de 2 400 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**15. Contrat de déneigement 2015-2016 pour deux bornes sèches au bord du fleuve**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service pour le déneigement 2015-2016 des deux bornes sèches situées sur le chemin de l'Anse-des-Mercier et au bout du chemin de la 5<sup>ème</sup> Grève Ouest de Déneigement Guildo Desjardins au montant de 400 \$ taxes incluses;

**15-12-11**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de Déneigement Guildo Desjardins décrite ci-dessus au montant de 400 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**16. Contrat de déneigement 2015-2016 pour une borne sèche sur la route 230**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service pour le déneigement 2015-2016 d'une borne sèche située sur la route 230 de la Ferme Jaslyn Enr. au montant de 300 \$ plus taxes;

**15-12-12**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de service de la Ferme Jaslyn Enr. décrite ci-dessus au montant de 300 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**17. Achat et installation d'un réservoir pour le service de protection contre les incendies**

**ATTENDU QUE** selon les normes du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska un réservoir est nécessaire sur le chemin de la Pointe dans le secteur du Camping ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat et la livraison du réservoir soient de L'Arsenal au montant de 26,940\$ plus taxes et de Nemo au montant de 33,695\$ plus taxes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité estime le coût pour l'installation du réservoir à 10,000\$ plus taxes ;

**15-12-13**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil accepte la soumission de L'Arsenal au montant de 26,940\$ plus taxes pour l'achat et la livraison du réservoir et autorise une dépense d'environ 10,000\$ plus taxes pour l'installation dudit réservoir.

**ADOPTÉ**

**18. Offre de service de Camionnage Alain Benoît pour la vidange des fosses septiques en 2016**

**ATTENDU QUE** pour la saison estivale 2016, on estime à 92 le nombre de fosses septiques à vidanger dans la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Camionnage Alain Benoît pour la vidange des fosses septiques en 2016 au tarif de 154,25\$ plus taxes par fosse pour un montant total estimé à 14,191\$ plus taxes plus un montant supplémentaire de 25\$ plus taxes pour chaque adresse fournie par la Municipalité qui ne comporte pas de fosse ou que celle-ci est introuvable;

**15-12-14**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de Camionnage Alain Benoît tel que décrite ci-dessus au montant 154,25\$ plus taxes par fosse avec un nombre estimé de 92 fosses totalisant un montant estimé de 14,191\$ plus taxes plus un montant de 25\$ plus taxes

pour chaque adresse fournie par la Municipalité qui ne comporte pas de fosse ou que celle-ci est introuvable.

**ADOPTÉ**

**19. Demande d'aide financière pour l'évènement «Course à pied de la rivière Ouelle»**

**ATTENDU QU'**une citoyenne de Rivière-Ouelle a mis sur pied un évènement d'envergure soit la «Course à pied de la rivière Ouelle»;

**ATTENDU QUE** cet évènement se veut rassembleur et apportera de la visibilité à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le comité organisateur demande une aide technique de la part de la Municipalité pour certains travaux de voirie et d'administration et une contribution financière de 1 000 \$;

**15-12-15**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil accepte la demande du comité organisateur et autorise une dépense de 1000\$ pour la préparation de l'évènement.

**ADOPTÉ**

**20. Demande au programme MADA**

**ATTENDU QUE** le plan de développement de la Municipalité prévoit la réalisation de la démarche MADA au point 1.1.1.2 ;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres est actuellement en cours pour le programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés ;

**ATTENDU QUE** le projet présenté est évalué à 15 000\$ ;

**15-12-16**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil désigne Jeannine Bastille comme élu responsable du dossier « Aînés » ;

**QUE** le conseil mandate M<sup>me</sup> Nancy Fortin, agente de développement, à déposer une demande d'aide financière de 10 500\$ dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés et à signer tous les documents s'y rattachant ;

**QUE** le conseil s'engage à investir 4 500\$ taxes incluses dans la réalisation de la démarche MADA.

**ADOPTÉ**

**21. Approbation des travaux pour le PAARRM**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière ont été exécutés;

**15-12-17**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux de réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière pour un montant subventionné de 15,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Sud-de-la-Rivière dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉ**

**22. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

Tous les membres du conseil sauf un siège vacant déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 357).

**23. Offre de service de première ligne d'un avocat pour 2016**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Moreau Avocats Inc pour l'année 2016 ;

**ATTENDU QUE** l'offre de service comprend les consultations juridiques dites de «Première ligne» et que celle-ci est au montant annuel forfaitaire de 500.00 \$ plus taxes ;

**15-12-18** **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service décrite ci-dessus au montant annuel forfaitaire de 500.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**24. Représentant pour la Corporation touristique de Rivière-Ouelle en 2016**

**15-12-19** **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le représentant à la Corporation touristique de Rivière-Ouelle soit le Maire, Louis-Georges Simard.

**ADOPTÉ**

**25. Représentant et substitut pour la Régie des matières résiduelles en 2016**

**15-12-20** **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le représentant à la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest soit le conseiller, Rémi Beaulieu, et que son substitut soit le maire, Louis-Georges Simard.

**ADOPTÉ**

**26. Représentant et substitut pour la Régie en protection incendie en 2016**

**15-12-21** **IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le représentant à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest soit le conseiller, Léo-Paul Thibault, et que son substitut soit le conseiller, Rémi Beaulieu.

**ADOPTÉ**

**27. Rencontre photographique du Kamouraska**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande du Centre d'Art de Kamouraska pour la participation de la Municipalité pour l'édition 2016 de la Rencontre photographique du Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** le Centre d'Art de Kamouraska demande une contribution de 650 \$ pour l'organisation de l'événement ;

15-12-22

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise la dépense de 650 \$ pour la participation de la Municipalité à l'édition 2016 de la Rencontre photographique du Kamouraska.

**ADOPTÉ**

**28. Contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu le contrat annuel d'entretien et soutien des applications du système de comptabilité PG Solutions pour l'année 2016;

15-12-23

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise une dépense de 5 845.00 \$ plus taxes pour l'entretien et le soutien des applications avec PG Solutions pour l'année 2016.

**ADOPTÉ**

**29. Amendement à la résolution # 15-09-13 relativement à l'acquisition d'un chemin privé**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté la résolution 15-09-13 relativement à l'acquisition d'un chemin privé au bout du chemin de la Cédrière ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit acquérir des parties de lots supplémentaires afin de créer un espace d'entreposage pour l'abrasif durant l'hiver et un espace pour le virage des camions de service ;

**ATTENDU QUE** M. Serge Dumont et Mme Catherine Morneau ont accepté d'acheter directement du propriétaire actuel la partie du lot 4 320 256 située devant leur propriété pour la somme de 2000\$ plus taxes ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires des lots 5 615 546 et 4 320 259 ont signé une entente avec le Boisé de l'Anse SENC afin d'avoir accès au chemin public projeté ;

15-12-24

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil accepte d'acquérir de Boisé de l'Anse SENC une partie supplémentaire du lot 4 320 256 d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> tel que décrit sur le plan projet de morcellement de Arpentage Côte-du-Sud sous la minute 3464 pour un montant additionnel de 250\$ plus taxes avec un total de 10,650\$ plus taxes et une superficie totale de 999.9m<sup>2</sup> ;

**QUE** le Conseil accepte d'acquérir de Serge Dumont et Catherine Morneau une partie du lot 4 320 254 d'une superficie de 2,5 m<sup>2</sup> tel que décrit sur le plan projet de morcellement de Arpentage Côte-du-Sud sous la minute 3464 pour un montant de 25\$ sans taxes ;

**QUE** le Conseil accepte d'acquérir de Antoine Michaud une partie du lot 4 319 299 d'une superficie de 76,9 m<sup>2</sup> tel que décrit sur le plan projet de morcellement de Arpentage Côte-du-Sud sous la minute 3464 pour un montant de 769\$ sans taxes;

**QUE** le Conseil autorise la dépense pour les frais de notaire et d'arpenteur relatifs à cette entente et autorise le Maire et le Directeur général à signer, au nom de la Municipalité, le contrat chez le notaire.

**ADOPTÉ**

**30. Avis de changement #2 relatif au projet de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle a confié les travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière à Construction R.J. Bérubé;

**ATTENDU QUE** les travaux de mise en place de la terre végétale et d'ensemencement hydraulique des fossés doivent être reportés au printemps 2016;

**ATTENDU QUE** le coût supplémentaire causé par le report des travaux mentionnés ci-dessus s'élève à 540.00 \$ plus taxes;

**15-12-25**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise la dépense supplémentaire de 540.00\$ plus taxes pour les travaux mentionnés ci-dessus.

**ADOPTÉ**

**31. Autorisation de dépense pour une glissière dans la côte du Quai**

**ATTENDU QUE** la glissière actuelle dans la côte du Quai n'est plus sécuritaire et que celle-ci doit être remplacée ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service des Entreprises Rémi Charest inc. pour le remplacement de la glissière au montant de 5 404.75 \$ plus les taxes ;

**15-12-26**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil donne le mandat aux Entreprises Rémi Charest et que celui-ci autorise la dépense pour une nouvelle glissière dans la côte du Quai au montant de 5 404.75 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉ**

**32. Offre de services de Tetra Tech QI inc. pour une assistance technique dans le cadre du programme TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de services de Tetra Tech QI inc. pour une assistance technique dans le cadre d'une demande d'exemption du plan d'intervention au programme TECQ 2014-2018 au montant de 3 500 \$ plus taxes ;

**15-12-27**

**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil accepte l'offre de services de Tetra Tech QI inc. pour une assistance technique dans le cadre d'une demande d'exemption du plan d'intervention au programme TECQ 2014-2018 et autorise une dépense d'environ 3 500 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**33. Subvention de fonctionnement au Comité d'embellissement (2<sup>ième</sup> versement)**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu le détail des frais encourus par le Comité d'embellissement durant l'été 2015 totalisant un montant de 4 891.47 \$ ;

**ATTENDU QU'**un premier versement de 3 000\$ a déjà été versé au Comité d'embellissement au début de la saison;

**15-12-28**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise un deuxième et dernier versement au montant de 1 891.47 \$ au Comité d'embellissement pour l'année 2015.

**ADOPTÉ**

**34. Subvention de fonctionnement au Club des Ados (2<sup>ème</sup> versement)**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour le Club des Ados ;

**ATTENDU QUE** le Club des Ados a reçu un premier versement de 2 000 \$ au printemps 2015 ;

**15-12-29** **IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise un deuxième et dernier versement de 2 000 \$ au Club des Ados.

**ADOPTÉ**

**35. Subvention de fonctionnement au Parc nautique pour l'année 2015**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour le Parc nautique ;

**15-12-30** **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise une subvention de fonctionnement au Parc nautique pour l'année 2015 au montant de 600 \$.

**ADOPTÉ**

**36. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO ENVIROLAB	263.29 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	238.71 \$
CAILLOUETTE ÉLECTRIQUE ENR.	(850.62) \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	2 069.55 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	269.21 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	741.83 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	278.56 \$
ENTREPRISES CAMILLE OUELLET INC.	56.34 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	101.93 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	1 726.45 \$
GROUPE DYNACO	798.52 \$
IMPRIMERIE FORTIN LTÉE	374.82 \$
LOCATION D'OUTILLAGE	126.47 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	5 253.03 \$
PERMA LIGNE	321.05 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	30.18 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	114.98 \$
RCAP LEASING	603.13 \$
ROGER DUBÉ	703.64 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	473.02 \$
SIGNALISATION LÉVIS	1 075.07 \$
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.	133.09 \$
ARMAND ST-ONGE INC.	28.74 \$
THIBAUT GM	440.22 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	31 149.63 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 135.46 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>49 656.30 \$</b>

**15-12-31**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

**37. Correspondance**

- Plainte par courriel d'un citoyen concernant le remboursement des frais reliés à l'achat des articles scolaires et des crédits de taxes accordés à la zone R5 ;
- Demande d'information du MAMOT concernant la plainte reçu au Commissaire aux plaintes relativement au remboursement des frais reliés à l'achat des articles scolaires ;
- Demande d'accès à l'information relativement aux documents se rapportant au chemin d'accès Dumais ;
- Décret du Ministère de la Sécurité publique concernant les pluies abondantes, aux vents violents et aux inondations survenues les 28 et 29 octobre 2015 ;
- Lettre de remerciement de la PDG de Bibliothèque et Archives nationales du Québec concernant le projet Fil Rouge ;
- Correspondances relatives aux réfugiés syriens ;
- Lettre de remerciement de La Traversée pour la promulgation de la Semaine Kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés ;
- Lettre du ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime concernant notre demande d'aide financière pour la réparation du quai de Rivière-Ouelle ;
- Bail avec le MDDELCC pour le quai de Rivière-Ouelle ;
- Entente avec la ville de Québec pour la réception et l'assainissement des boues de fosses septiques ;
- Contrat d'acquisition du chemin de Boishébert.

**38. Demandes de don**

**15-12-32**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 50 \$ pour les prix de fin d'année du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière ;
- 25 \$ pour la campagne de financement 2015 de l'arc-en-ciel du coeur ;
- 50 \$ pour le projet «Impact» de la Sûreté du Québec ;
- 200 \$ pour le feuillet paroissial Kamouraska Ouest.

**ADOPTÉ**

**39. Varia**

Aucuns varia.

**40. Période de questions**

Question : Quels types de travaux seront effectués sur le chemin de la Pointe ?

Réponse : Il y aura probablement de l'enrochement aux endroits critiques et un petit déplacement devant le numéro civique 138 mais sans acquisition de terrain.

Question : Est-ce qu'il y aura embauche d'une coordonnatrice en loisirs ?

Réponse : Oui, une entente de principe est en cours avec les municipalités participantes. Le tout devrait débuter en février 2016.

Question : Qu'est-ce que les déclarations d'intérêts pécuniaires ?

Réponse : C'est une exigence du MAMOT. Les membres du conseil doivent à chaque année déclarer leurs intérêts financiers qui pourraient avoir une influence sur leurs décisions.

Question : Où seront exposés les photographies à Rivière-Ouelle dans le cadre de la rencontre photographique en 2016 ?

Réponse : Nous ne le savons pas encore, par contre on suggère la croix des Dubé. Si des personnes ont des suggestions, n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

Question : Il n'y a pas de stationnement pour la croix des Dubé.

Réponse : La Municipalité y a pensé mais n'a malheureusement pas trouvé de solution. On suggère un élargissement de l'accotement. De plus, la Municipalité a demandé une réduction de la vitesse à 50 km/h au MTQ.

Question : La route du Quai est souvent glacée. Elle doit être sablée plus souvent.

Réponse : La Municipalité va voir ce qu'elle peut faire.

Question : Pourquoi acheter un chemin qui ne débouche pas sur un chemin public ?

Réponse : Nous sommes arrivés à un consensus et on en a profité pour régler une situation qui fallait de toute façon régler éventuellement.

Question : Est-ce qu'on peut demander à Transport en Vrac Saint-Denis de ralentir dans le village ?

Réponse : La Municipalité va faire le suivi.

#### **41. Prochaine réunion de travail**

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 5 janvier 2016 à 19h00.**

#### **42. Prochaine séance publique**

Une séance extraordinaire aura lieu **mardi, le 15 décembre 2015 à 20h00.**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 12 janvier 2016 à 20h00.**

#### **43. Levée de la séance**

**15-12-33**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h29.

#### **ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, secrétaire-trésorier